

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
OF/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009

DELIBERATION

**OBJET : Marché de création d'un mail piétons au centre commercial - lot 2
réseaux divers, éclairage - Avenant n°1**

Rapporteur : Patrick GARGAM

L'entreprise SDEL ATLANTIS, membre du groupement SPIE/SDEL attributaire du marché N° 14-2009 du lot 2 pour la création d'un mail piétons au centre commercial, notifié le 1er octobre 2009, a signalé, par courrier du 20 octobre 2009, son incapacité à assurer les prestations dans les délais prévus.

La société SPIE, mandataire du groupement, a proposé par courrier du 16 novembre, de réaliser les travaux par ses propres moyens pour une part, et présenté un sous-traitant pour la part restante, de sorte à réaliser les travaux prévus dans le respect de l'enveloppe et des délais.

L'avenant ci-joint valide le désistement de la société SDEL du groupement et modifie en conséquence les références du destinataire des paiements du marché au profit de la société SPIE.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités» et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité (six abstentions et Daniel Le Galludec n'a pas pris part au vote),

- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjoint délégué,

Patrick GARGAM